

*Nicolas Forissier*

*Ancien Ministre*

*Député de l'Indre*

*Conseiller régional*

La Châtre, le 3 novembre 2022

Monsieur,

Je tiens à vous remercier pour votre courrier relatif à la limitation de la vitesse sur l'autoroute, sujet tout à fait légitime dans le débat politique actuel, qui plus est dans un territoire rural comme le nôtre où la voiture apparaît primordiale.

Toutefois, dans la poursuite d'une démarche positive, cohérente et nuancée, les réponses apportées aux enjeux environnementaux doivent, d'une part, faire l'objet de discussions entre l'ensemble des acteurs concernés et, d'autre part, préserver des équilibres géographiques essentiels, à l'heure où l'investissement ferroviaire ne cesse d'être remis en cause dans nos territoires ruraux. En effet, si les transports sont bel et bien le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre en France, à hauteur de 31%, la part du ferroviaire dans cet ensemble n'est que de 0,3%. Il nous incombe donc d'inverser la tendance et de nous doter de moyens ambitieux pour repenser les modes de transports et orienter les déplacements par la route vers les déplacements par le rail. À titre informatif, en Europe, de nombreux pays investissent dans le ferroviaire car ils ont compris que le développement des territoires, le développement de notre économie et la lutte contre le réchauffement climatique passaient par le ferroviaire. Par exemple, l'Allemagne met sur la table 86 milliards d'euros sur dix ans pour développer le secteur. Contre seulement 4 milliards d'euros en France pour le plan de relance ferroviaire.

Réussir cette transition prendra incontestablement du temps, au regard des moyens financiers conséquents à mobiliser. Mais elle ne passera pas par la mise en œuvre de mesures coercitives, impactant toujours les mêmes personnes, vivant dans les territoires ruraux. L'acceptation est une notion indispensable dans toute politique conduite. C'est pourquoi, j'estime que le moment n'est pas propice à des mesures qui rendraient obligatoire le passage à 110km/h sur les autoroutes. Nous devons répondre à l'urgence environnementale par des mesures constructives, ne s'apparentant pas à de l'écologie punitive.

.../...

.../...

Néanmoins, tendre vers la réduction de notre vitesse sur les routes reste une solution que nous pouvons, chacun, dans les limites de nos possibilités, envisager. Dans un rapport de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière publié le mois dernier il apparaît que la vitesse moyenne en France, sur autoroute de liaison, était de 118km/h en 2021 contre 121 km/h en 2017. Preuve que bon nombre de nos concitoyens adoptent déjà des comportements qu'ils jugent individuellement comme étant les plus adéquats.

Je reste à votre écoute et vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération respectueuse.



Nicolas Forissier